



Communiqué du 29 mars 2019

Des milliers de professionnel-le-s et de parents dans la rue avec « Pas de bébés à la consigne » et un premier succès pour le printemps des modes d'accueil

La journée de mobilisation du 28 mars 2019 pour un printemps des modes d'accueil a connu une pleine réussite : elle a réuni des milliers de professionnel-le-s et de parents dans 40 villes de France : 1500 à Paris, 500 à Toulouse, 600 à Nantes, 400 à Lyon et à Bordeaux, 350 à Nice, 300 à Montpellier, 200 à Tours, Grenoble, Bayonne,... et a donné lieu à la fermeture de centaines de crèches et de multi-accueils en France, tant publics que privés : 75% à Grenoble, 100% à Carcassonne, 90% à Narbonne, 80% à Tours, 75% en municipal à Nice,...

Une délégation de « Pas de bébés à la consigne » a été reçue par des représentantes du cabinet de Madame Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Concernant le projet de réforme des modes d'accueil (dans la suite de l'art. 50 de la loi ESSOC), la mobilisation se traduit par un premier succès : le ratio de 40/60 concernant les qualifications requises auprès des enfants ne sera pas remis en cause et les professions du premier groupe ne seront pas modifiées.

D'autres mesures en cours d'examen, dont la première trame est vivement préoccupante, telles que le taux d'encadrement des enfants, les modalités d'accueil en surnombre, les surfaces par enfant, la capacité des micro-crèches, ne sont pas encore arbitrées par le gouvernement.

Un document devrait être présenté par le ministère dans le mois qui vient, indiquant les orientations qu'il aura retenues sur ces dispositions précises et sur l'ensemble du projet de réforme. Une concertation publique sera alors ouverte par le ministère sur cette base.

Le collectif « Pas de bébés à la consigne » a rappelé son opposition à diverses mesures jusque là évoquées par les services ministériels ([cf. notre information du 11 mars 2019](#)) et a présenté [ses vingt propositions pour un printemps des modes d'accueil](#), parmi lesquelles : revenir à un ratio d'au moins 50% de professionnel-le-s les plus qualifié-e-s en EAJE, atteindre l'objectif d'un ratio moyen d'encadrement d'un professionnel qualifié pour cinq enfants en EAJE d'ici 2022, limiter les possibilités d'accueil en surnombre à 110% en EAJE et conserver les modalités actuelles de calcul sur la semaine, assurer une surface d'accueil de 7m² par enfant sur tout le territoire, conserver la capacité d'accueil des micro-crèches à 10 enfants, etc. Ces [vingt propositions](#) sont désormais sur la table des négociations que nous appelons de nos vœux.

« Pas de bébés à la consigne » lancera un appel-pétition dans les tout prochains jours, afin d'amplifier le vaste mouvement engagé par les parents, les professionnel-le-s et les citoyen-ne-s. Et si cela s'avère nécessaire, nous appellerons à se remobiliser dans la rue pour une réforme qui ouvre véritablement un nouveau printemps des modes d'accueil.

www.pasdebebesalaconsigne.com
pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr